PROVINCE SUD
Nouméa

LE COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE DE NOUVELLE-CALEDONIE

CREATION D'UN CHENIL CYNOPHILE

CASERNE BAILLY
360, rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

LOT 19 – REVETEMENTS SOLS ET MURS

G. JG. CAYROL ARCHITECTES SARL TÉL : 26.19.84	**EVOLVE DESIGN** ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR TÉL : 76.29,12.	**CSPS** ÉCONOMISTE TÉL : 89.21.71	**BRH** ÉTUDES STRUCTURE TÉL : 25.32.92	**SIGMA** VRD TÉL : 79.18.09.	**S3E** ÉTUDES ÉLECTRICITÉ TÉL : 25.07.55	**APAVE** BUREAU DE CONTRÔLE TEL : 44.77.00

SOMMAIRE du
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 19 - REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

19 — 1. GENERALITES.3
19 — 1.1 OBJET DU C.C.T.P.3
19 — 1.2 NATURE DES TRAVAUX.3
19 — 1.2.1 Travaux prévus.3
19 — 1.2.2 Travaux non prévus.4
19 — 1.3 LIMITE DES PRESTATIONS.4
19 — 1.3.1 Planning.4
19 — 1.3.2 Etendue des Prestations.4
19 — 1.4 NORMES ET REGLEMENTS.5
19 — 1.4.1 Sur les fournitures.5
19 — 1.4.2 Sur la mise en œuvre6
19 — 1.4.3 Echantillonnage.7
19 — 2. PRESCRIPTIONS GENERALES.7
19 — 3. DESCRIPTION PARTICULIERE DES OUVRAGES.7
19 — 3.1 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS – DITO PLAN DCE 157
19 — 3.1.1 Travaux de préparation7
19 — 3.1.2 Chape support au présent lot et revêtement sols et murs posés à la colle simple ou double encollage suivant dimension des revêtements à mettre en œuvre.7
19 — 3.1.3 Revêtements de sol - Faïence - Plinthes (conformément aux plans)8
19 — 4. VARIANTE EN SOL DES BOXES JOUR ET NUIT.8
19 — 4.1 PREPARATION DU SUPPORT8
19 — 4.2 SYSTEME DE REVETEMENT9
19 — 4.3 PLINTHE A GORGE INTEGREE (VARIANTE RESINE)9
19 — 5. ACCESSOIRES.9
19 — 5.1.1 Porte serviettes, portes savons, porte-papier9

*

* *

Cahier des Clauses Techniques Particulières
C. C. T. P.

LOT 19 - REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

19 — 1. GENERALITES.

19 — 1.1 OBJET DU C.C.T.P.

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les ouvrages au titre du Lot « 19 - Revêtements de sols relatifs à la construction d'un **CHENIL CYNOPHILE sis 360, rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa pour le compte du Commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie**.

Les plans, les CCTP et les autres documents contractuels se complètent entre eux, et l'entreprise, en cas de doute, devra la totalité des travaux inhérents à son corps d'état, qu'ils résultent de l'un quelconque des documents du dossier de l'opération ou qu'ils soient nécessaires à la bonne finition des travaux et leurs essais.

Il incombe à l'Entrepreneur seul de faire le choix des moyens et des méthodes d'exécution des travaux, d'assurer cette exécution, conformément aux normes en vigueur, la surveillance et l'autocontrôle permanents des travaux dans tous leurs détails depuis leur début jusqu'à leur réception sans réserve.

L'Entrepreneur devra observer le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), loi du 20 juin 2018 rendue applicable en Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018.

19 — 1.2 NATURE DES TRAVAUX.

19 — 1.2.1 Travaux prévus.

Au titre du présent lot, l'Entrepreneur doit prévoir la fourniture et la pose des revêtements et accessoires suivants :

- Revêtements de sols en grès y compris chape support ragréage millimétrique, les jointoiements y compris les surfaces horizontales et verticales des pieds d'émergence.

- Les joints de fractionnement et dilatation nécessaires.
- Les plinthes carrelées y compris relevés sur pied d'émergence des tuyauteries.
- Nez-de-marche et seuils en aluminium.
- Les revêtements muraux.
- Les accessoires.
- Les tapis-brosses.
- La validation du bureau de contrôle pour les fiches techniques des matériaux employés.

***NOTA** : pour les planchers recevant un complexe étanche, la chape armée de protection est au lot 06. Dans ce cas l'entreprise du présent lot devra tout ragréage nécessaire.*

19 — 1.2.2 Travaux non prévus.

Les réservations ou engravures à réaliser dans le béton armé pour exécuter les ouvrages.

La fourniture des fourreaux de protection de pieds d'émergences de canalisations.

La pose des bondes d'évacuation ou tous ouvrages à sceller dans le revêtement lorsqu'ils ne sont pas explicitement prévus dans le présent C.C.T.P.

Les chapes armées de protection des complexes d'étanchéité, les complexes étanches, les étanchéités liquides sont prévues au lot 06 – étanchéité.

19 — 1.3 LIMITE DES PRESTATIONS.

19 — 1.3.1 Planning.

L'Entrepreneur devra se mettre en rapport avec les responsables des autres corps d'état susceptibles d'interférer sur ses propres ouvrages (notamment Gros œuvre, étanchéité et Plomberie).

L'Entrepreneur devra intégrer son planning d'exécution à l'intérieur d'un planning d'ensemble établi par le lot 01.

L'Entrepreneur est tenu dans tous les cas de s'informer auprès des autres corps d'état de la nature du support et éventuellement de la forme ainsi que des sujétions que ces ouvrages sont susceptibles d'imposer au revêtement (Isolation, Etanchéité, Désolidarisation, Fractionnement) et de celles pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux.

19 — 1.3.2 Etendue des Prestations.

Les travaux comprennent particulièrement :

1. Le constat du tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.

2. La réception des supports et formes débarrassées de tous gravois et déchets.

3. Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel du revêtement.

4. La fourniture et pose des chapes support ainsi que les joints de fractionnement, de dilatation et joints périphériques tant en chapes supports qu'en revêtements.

5. La fourniture et la pose à la colle souple des revêtements en grès prévus conformément aux Prescriptions du Cahier des Charges D.T.U. n° 52.1 ainsi que le ragréage millimétrique.

6. Les raccords des revêtements au droit des bâtis de porte et seuils de porte, canalisations, fourreaux, conduits, appareils sanitaires ou autres accessoires et plinthes dont plinthes à gorges.

7. La fourniture et pose des accessoires (seuils, habillage d'angle etc…)

8. Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.

9. Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.

10. L'épandage d'une couche de sciure de bois blanc en protection des revêtements qui le requièrent.

11. L'enlèvement, hors chantier, de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.

12. Les travaux d'isolation phonique des sols y compris accessoires.

13. La protection des ouvrages posés.

14. Le ragréage millimétrique avant pose de revêtement sur chape incorporée si option.

15. La variante pour les boxes jour et nuit d'une résine epoxy en sol.

16. Les raccords de revêtement et isolation phonique au droit des canalisations, fourreaux, conduits, Appareils sanitaires ou autres accessoires.

Ne font pas partie des travaux prévus au devis de base :

- L'exécution des planchers B.A.
- Le tracé du trait de niveau sur murs.
- Les travaux rectificatifs ou complémentaires du Gros Œuvre ou de tous autres corps d'état nécessaires pour mettre le chantier en l'état défini à l'article 3.3 du Cahier des Charges D.T.U. n° 52.1.

19 — 1.4 NORMES ET REGLEMENTS.

19 — 1.4.1 Sur les fournitures.

Cahier du CSTB 3509 classement UPEC
N.F. de la série P 15 sur les liants hydrauliques.
N.F. de la série P 18 sur les bétons et granulats.
N.F.P. 61.401 à 401 à 61.408 Carreaux et dalles céramiques.
N.F. XP P05-011 classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

- le cahier du CSTB 3735 de juillet 2013 : Revêtements des sols céramique spécifications techniques pour le classement UPEC
- Le Cahier 3577-V3 – Janvier 2010 : Guide technique des sols à usage industriel

Avis technique CSTB sur les matériaux mis en œuvre.

NF EN ISO 10582 (janvier 2018) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications (Indice de classement : P62-312)

NF DTU 53.12 P1-1-2 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1- 1-2 : Revêtements de sol textiles - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P62-207-1-1-2)

NF EN 15398 (mars 2020) : Revêtements de sol résilients, textiles, stratifiés et modulaires à verrouillage mécanique (MMF) - Symboles normalisés pour les revêtements de sol (Indice de classement : P62-004)

NF EN 652 (juin 2011) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support à base de liège - Spécifications (Indice de classement : P62-303)

Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e- Cahiers du CSTB, Cahier 3781, mai 2017)

19 — 1.4.2 Sur la mise en œuvre

D.T.U. n° 52.1 - Revêtements de sols scellés et 52.2. pose collée.
D.T.U. n° 53 - Revêtements de sols collés.
D.T.U. n° 55 - Revêtements muraux scellés.
D.T.U. n° 52.2 - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés.
D.T.U. n° 53.1 - Revêtements de sols textiles
D.T.U. n° 53.2 - Revêtements de sols PVC collés.

Cahier CSTB 286 - Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces.

Cahier du CSTB n° 3781, mai 2017 : Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution

Les normes acoustiques en vigueur en métropole devront impérativement être respectées entre séparatifs horizontaux.

***NOTA** : les normes NF, DTU, cahiers CSTB en vigueur doivent absolument être respectés sans qu'il soit nécessaire d'en dresser la liste exhaustive.*

19 — 1.4.3 Echantillonnage.

Avant toute commande des matériaux, l'Entrepreneur devra faire accepter par le Maître d'œuvre le type et la marque du matériau proposé, les coloris sont déterminés par le Maître d'ouvrage et l'Architecte.

19 — 2. PRESCRIPTIONS GENERALES.

Tous les ouvrages du présent Lot sont rémunérés au Forfait.

Les quantités et Prix unitaires présentés par l'Entrepreneur lors de son Offre sont réputés issus de ses propres estimations.

19 — 3. DESCRIPTION PARTICULIERE DES OUVRAGES.

Le choix des qualités, aspect de finition et teintes devront âtre soumis au choix du Maître d'Ouvrage, de l'architecte et à l'avis du Bureau de Contrôle. Les revêtements sont normés N.F.

19 — 3.1 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS – DITO PLAN DCE 15

19 — 3.1.1 Travaux de préparation

Nature : Préparation des supports, égrenage, dépoussiérage, et application de primaire. Exécution de la chape support avec formes de pente dito.

Position : Sols et murs recevant un revêtement en carrelage.

***Nota** : les étanchéités liquides ou en complexes étanches sont à la charge du lot 06 – étanchéité. Les socles de douches carrelés reçoivent une double étanchéité liquide (lot 06 – étanchéité). L'entreprise vérifiera la bonne compatibilité de la colle de revêtement avec l'étanchéité liquide du lot 06.*

19 — 3.1.2 Chape support au présent lot et revêtement sols et murs posés à la colle simple ou double encollage suivant dimension des revêtements à mettre en œuvre.

***Nota** : Les éléments légendés en chapes incorporées sont au lot 01 – gros œuvre.*

a) Nature : - Chape support dosée à 350kg/m3 y compris joints de fractionnement, dilatation, périphérique, pentes d'évacuation des eaux vers les siphons de sol et vers les caniveaux.

Position : tous les sols recevant du carrelage.

19 — 3.1.3 Revêtements de sol - Faïence - Plinthes (conformément aux plans)

a) Nature : Grès cérame 100x100 cm U4P4 – R10 double encollage sur chape support au présent lot.
Joints périphériques et de retrait au présent lot avec calfeutrement et traitement.
Remontées en faïence ou plinthes dito selon légende du plan DCE15.
Compatibilité des colles avec les étanchéités liquides (prévues au lot 06).
Joints époxy en sol et faïence.
Plinthes à gorges verticales et horizontales en boxes jour et nuit avec joints silicones sanitaire fongicide en pied de plinthe.

Position : Dito plan DCE 15

Nota : Les vides laissés autour des pièces entre les murs et cloisons d'une part et d'autre part les carreaux sera garni d'un joint souple à soumettre à l'approbation de l'architecte et du bureau de contrôle technique.

Joints de revêtements : mortier époxy antiacide de type KERAPOXY de chez MAPEI ou similaire à faire approuver par le bureau de contrôle et gâché avec additif de type FUGO LASTIC.

Nota : Les prestations s'entendent tous accessoires fournis et posés (barres de seuil, etc…

19 — 4. VARIANTE EN SOL DES BOXES JOUR ET NUIT.

a) Nature : Revêtement de sol en résine époxy auto lissante avec plinthe à gorge intégrée.
Résistance aux désinfectants et produits d'entretien, résistance aux griffures et chocs, étanchéité totale à l'eau, absence de point de rétention bactérienne (angles, joints) et anti dérapance en lieu humide
Préparation du support.

19 — 4.1 PREPARATION DU SUPPORT

- Support béton neuf : délai de séchage minimum de 28 jours avant toute intervention.
- Contrôle du taux d'humidité résiduelle du support : <4%, mesuré à la bombe à carbure, résultat consigné au PV de réception de support.
- Préparation mécanique du support par ponçage diamant ou grenaillage, afin d'éliminer la laitance de ciment et d'ouvrir la porosité superficielle.

- Aspiration intégrale des poussières et débris après préparation mécanique.
- Contrôle de planéité : tolérance ≤5 mm sous règle de 2 m.
- Traitement préalable et pontage de toute fissure active repérée sur le support.
- Application du système dans les délais de recouvrement prescrits par la fiche technique du fabricant, support sec et dépoussiéré.

19 — 4.2 SYSTEME DE REVETEMENT

Système multicouches époxy à base de résines bi-composants, mis en œuvre conformément à l'Avis Technique ou au Document Technique d'application (DTA) du fabricant :

Couche	Nature
Primaire	Résine époxy bi-composant, faible viscosité, accrochage sur support minéral
Ragréage éventuel	Mortier époxy ou ragréage ciment fibré, selon état du support constaté
Couche de base	Résine époxy autolisssante chargée quartz, épaisseur 3 à 6 mm (6 mm en zone de couchage et de forte sollicitation animale)
Antidérapant	Saupoudrage intégré de charges corindon ou quartz fin, classement PN18 ou R10/R11 minimum
Finition	Vernis de protection polyuréthane (et non époxy) en zone exposée aux UV ou forte luminosité naturelle, afin d'éviter jaunissement et faïence

- Teinte claire imposée (gris clair ou beige) permettant le repérage visuel immédiat des alissures et déjections.
- Système monolithique sans joint : le revêtement est continu du sol au relevé en plinthe à gorge (cf. art. 2.3).
- Pente de sol de 1,5 à 2% vers caniveau ou siphon de sol pour permettre l'évacuation du jet de nettoyage haute pression.
- Résistance chimique exigée aux produits d'ammonium quaternaire, à la javel diluée et aux détergents alcalins d'usage vétérinaire ; fiche technique de résistance chimique du fabricant à produire à l'appui de l'offre.

19 — 4.3 PLINTHE A GORGE INTEGREE (VARIANTE RESINE)

- Remontée en plinthe à gorge de la résine de sol sur les parois verticales, rayon de raccordement 30 à 50 mm.
- Hauteur de remontée minimum 10 cm, finition identique au sol (même système, même teinte)
- Continuité parfaite sans reprise ni joint visible à l'angle mur/sol.

19 — 5. ACCESSOIRES.

19 — 5.1.1 Porte serviettes, portes savons, porte-papier

Sans objet – Lot 14 - Plomberie

---oo0oo----

Nouméa, 11.09.26

Pour le Maître d'ouvrage
(signature + mention « lu et approuvé » + date)

G. JG. CAYROL ARCHITECTES SARL
Gabriel CAYROL, Jean-Gabriel CAYROL Architectes

L'entrepreneur,
(signature + mention « lu et approuvé » + date)